

PARIS, le 17 octobre 2020

Le groupe RDSE condamne avec la plus grande fermeté l'attentat de Conflans Sainte-Honorine

Le groupe RDSE fait part de sa plus vive émotion après l'assassinat dans des conditions particulièrement atroces d'un professeur d'histoire-géographie à Conflans Sainte-Honorine. L'ensemble des membres du groupe tient à assurer sa famille et ses proches de ses condoléances, de sa solidarité et de son soutien sans faille.

Le groupe RDSE assure également de sa gratitude les forces de l'ordre qui sont intervenues très rapidement pour neutraliser l'auteur présumé des faits.

Au nom de ses collègues, **Jean-Claude REQUIER**, Président du groupe, condamne avec la plus grande fermeté « *un acte barbare commis au nom d'une idéologie totalitaire qui défie la République dans ce qu'elle a de plus intime : l'école et la transmission des principes fondamentaux de la citoyenneté. Aucune religion, aucun dogme ou aucune idée ne pourra jamais justifier que l'on s'en prenne à la vie d'un homme* ». La liberté d'expression, telle que garantie par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789, est et demeurera un des socles de la démocratie pour lequel les membres du RDSE combattront sans relâche avec l'ensemble des représentants de la Nation engagés pour défendre les valeurs des Lumières.

Pour **Jean-Claude REQUIER**, cet attentat démontre aussi qu'il est du devoir de l'Etat de soutenir sans faiblir tous ceux combattent au quotidien pour faire vivre la laïcité, ferment de la concorde civile et de l'égalité des citoyens, dans les écoles mais aussi dans les hôpitaux, les fédérations sportives et plus largement tous les services publics.

Le groupe RDSE appelle à l'unité de tous les citoyens afin de poursuivre et surtout intensifier la lutte contre l'intolérance et l'obscurantisme qui concerne chacun de nous.

Contact presse : 01 42 34 25 00 - rdse@senat.fr